



QUATRE RAISONS DE S'ENGAGER DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE DE TERRE AU 2^e RÉGIMENT ÉTRANGER D'INFANTRIE

Servir la France et donner du temps en participant aux missions d'une compagnie de la réserve opérationnelle.

Partager, comme réserviste, la vie et les missions d'un prestigieux régiment d'infanterie de la **Légion étrangère**.

S'enrichir au contact de **camarades de toutes origines** géographiques, militaires et socio-professionnelles.

Valoriser son expérience et sa disponibilité dans une activité de service public rémunérée.



Conditions pour devenir réserviste à la 8^e compagnie, Unité d'Intervention de Réserve du 2^e REI

- Recrutement à partir de 17 ans et demi (avec autorisation parentale) et jusqu'à 35 ans pour les civils sans expérience militaire ;
- Jouir de vos droits civiques ;
- Avoir accompli la Journée Défense Citoyenneté ;
- Avoir obtenu le Certificat de Bonne Conduite (anciens Légionnaires) ;
- Être reconnu apte par un médecin militaire ;
- Avis favorable après un contrôle élémentaire de sécurité.

S'engager à être disponible au moins 20 jours par an.

Information possible le mercredi au 04 66 02 34 64.



Comment initier un recrutement

Créer un compte sur le site de la Garde Nationale et choisir le 2^e REI dans les choix d'affectation possible.

<https://www.reservistes.defense.gouv.fr>



ÊTRE PRÊT



RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL
SERVIR TON PAYS ET TES CONCITOYENS
AU 2^e RÉGIMENT ÉTRANGER D'INFANTRIE

JEUNE ÉTUDIANT OU JEUNE PROFESSIONNEL

Sans expérience militaire, vous devez suivre la formation militaire initiale du réserviste (FMIR) : 13 jours d'instruction à Nîmes et en bivouac au camp des Garrigues. Elle enseigne principalement les rudiments de la vie militaire, le tir, l'orientation, les transmissions, le secourisme et le combat au sein d'une petite équipe de trois combattants.

ANCIEN LÉGIONNAIRE / ANCIEN MILITAIRE D'ACTIVE

Votre expérience sera appréciée et vous retrouverez ce qui vous a plu dans la vie militaire en le conciliant avec votre emploi civil. La réserve opérationnelle est le moyen de rester en lien avec l'Armée de Terre et la Légion. Vous pouvez compléter vos revenus et votre intégration en exerçant à temps partiel des compétences militaires acquises.

RÉSERVE MILITAIRE ET VIE PROFESSIONNELLE

Un engagement dans la réserve est compatible avec votre vie professionnelle, en particulier pour ceux qui travaillent en interim, ont des périodes d'activité creuses ou disposent de longues vacances ou récupérations. Votre participation aux activités résulte d'un dialogue avec l'autorité militaire. Vous

déterminez si une activité coïncide avec votre disponibilité personnelle et professionnelle.

UN CONTRAT AVEC L'ARMÉE DE TERRE

- **Statut de militaire** pendant les activités.
- **Contrat de un à cinq ans renouvelable** fixant le nombre de jours d'activité par an : 10 à 30 jours, mais pouvant monter à 60 ou 90 suivant votre disponibilité et les besoins du régiment.
- **Avancement** possible dans les grades et les responsabilités (sous-officier, officier).
- **Rémunération des activités** (qui évoluera avec votre grade et votre ancienneté), et primes pour les missions opérationnelles.

VOTRE MISSION AU SEIN DU RÉGIMENT

Assurer des **missions de défense et de sécurité** sur le territoire national. Selon votre disponibilité, vous pourrez être engagé dans le cadre de la mission SENTINELLE de sécurisation des lieux sensibles de notre pays et de sa population.

Apporter votre concours à la vie du régiment en tant que **spécialiste** au sein de l'État-major et des services.



LÉGION ÉTRANGÈRE - TIR DE COMBAT
- SERVICE - SPORT - ESPRIT DE CORPS -
TOPOGRAPHIE - CAMARADERIE - BÉRET
VERT - SENTINELLE - DÉPASSEMENT
- TRANSMISSIONS - SECOURISME -
INSTRUCTION - MARCHÉ - SECOURS AUX
POPULATIONS - MAÎTRISE DE SOI - FIERTÉ -
MISSIONS INTÉRIEURES - COMBAT EN ZONE
URBAINE - RESPONSABILITÉS - PROTECTION
DES FORÊTS - CÉRÉMONIES - PROGRESSION
- 8e COMPAGNIE DU 2e REI - NÎMES -

